



Conseil Municipal du 30 mars 2021  
Convoqué le 23 mars 2021

Présidé par Xavier BARTOSZEK, Maire  
Conseillers Municipaux en exercice : 33

**Présents :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE - M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE - Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES - Aurélie HAMMICHE - MM. Nicolas FACON - Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI - Rémy FLEURY - Pascal CLERY.

**Excusés :** M. Yannick CAMBIER (proc. à Mme Leriche) – Mme Isabelle CHANTREAU (proc. à M. Fleury jusque 18h15).

**Absent :** Anthony BRASSART

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.  
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que **Madame Lydie JONNIAUX** assure les fonctions de secrétaire de séance.  
**L'assemblée accepte à l'unanimité**

## I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 MARS 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 06 mars 2021 rectifié est adopté à l'unanimité.

## II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION

### A. SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 1. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 16 juillet 2020, le conseil municipal a délibéré sur la composition des membres de la commission d'appel d'offres.

Or, dans cette délibération, il est fait mention de l'article 22-1-3° du code des marchés publics qui a été abrogé par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

En conséquence, il y a lieu de délibérer à nouveau en visant les articles L.1411-5 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales réglementant la constitution de la commission d'appel d'offres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5 et L 1414-2 et suivants,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, la CAO est composée du Président, en l'espèce le Maire et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Ses membres sont élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel
- au scrutin de liste
- au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L 2121-21 du CGCT)

Calcul du quotient électoral :  $33 : 5 = 6,6$

Répartition des sièges (nombre de voix obtenues par chaque liste par le QE) : Liste 1 (groupe majoritaire) –  $(25 : 6,6) = 3,78$  (soit 3 sièges) – Liste 2 (Rassemblement citoyen) –  $(7 : 6,6) = 1,06$  (1 siège) – liste 3 (Rassemblement National) –  $(1 : 6,6) = 0,15$  - Reste un siège à pourvoir : Liste 1 :  $25 - (3 \times 6,6) = 5,2$  - Liste 2 :  $7 - (1 \times 6,6) = 0,4$

Le dernier siège revient à la liste majoritaire.

**Répartition finale : Liste 1 (groupe majoritaire) : 4 sièges - Liste 2 (Rassemblement citoyen) : 1 siège.**

**CANDIDATURES :**

**La liste suivante est proposée :**

**Membres titulaires :** *M. Jean-Claude DENIS*  
*M. Gwenaël DHEE*  
*M. Yves CONDEVAUX*  
*M. Jean DEBEVE*  
*M. Nazim FLICI*

**Membres suppléants :** *M. Jérémy DURAND*  
*M. David PARIS*  
*M. Noël POIGNARD*  
*Mme Christelle CHARLON*  
*M. Michel MEURDESOLF*

*Pour information, peuvent également siéger à la commission avec voix consultative :*

*- le comptable de la collectivité*

*- un représentant du Ministre chargé de la concurrence et de la répression des fraudes*

*Un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas avoir recours au scrutin secret et d'élire les membres de la CAO suivant la liste proposée.

**Adopté à l'unanimité (32) :** *M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER (proc à Mme Leriche) – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS– Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON – Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU (proc. à M. Fleury) - MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.*

## **B. SERVICE JEUNESSE ET SPORTS**

### **1. RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ ET FIXATION DES INDICES DE RÉMUNÉRATION**

Suivant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment l'article 3, 2° alinéa et l'article 34 autorisant le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder aux recrutements d'agents saisonniers dans le cadre du fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement en juillet et août.

Il propose de fixer les indices de rémunération comme suit :

- Animateurs et animatrices des accueils de loisirs : indice brut 354 sur la base forfaitaire de 133 heures
- Animateurs et animatrices de mini-séjours : indice brut 354 sur la base forfaitaire de 141 heures
- Animateurs et animatrices principaux chargés du suivi des stagiaires : indice brut 354 sur la base forfaitaire de 141 heures
- Animateurs et animatrices principaux chargés de la coordination et de l'encadrement : indice brut 354 sur la base forfaitaire de 148 heures.

**Adopté à l'unanimité (32) :** *M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE - MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER (proc à Mme Leriche) – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS– Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON – Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE - Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU (proc. à M. Fleury) - MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.*

## C. SERVICE URBANISME

### 1. RÉHABILITATION/EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS PIERRE DE COUBERTIN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD DANS LE CADRE DES PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS À ENJEUX TERRITORIAUX– PROGRAMMATION 2021-2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 12 avril 2019, le conseil municipal a approuvé le projet de réhabilitation/extension de la salle des sports Pierre de Coubertin et a autorisé le Maire à missionner une assistance à maîtrise d'ouvrage et à solliciter la subvention la plus élevée possible, soit 40%, auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants à enjeux territoriaux – programmation 2019-2020.

Pour mémoire, ce complexe sportif a été inauguré en 1992, il dispose d'un parking en façade principale de 225 places, il concentre l'essentiel de l'offre sportive en centre-ville, il accueille des compétitions intercommunales, départementales, régionales de gymnastique, judo, Karaté mais aussi des spectacles culturels ou événementiels d'envergure à la satisfaction des fédérations départementales et régionales. La commune d'Aniche, identifiée en quartiers prioritaires de la politique de la ville, est propriétaire de ce complexe composé d'une salle des sports, d'un DOJO-Vestiaires et de halles de tennis couvertes.

Initialement, le projet portait uniquement sur l'augmentation significative de la surface couverte actuelle de la salle des sports Pierre de Coubertin par adjonction d'une ou deux extensions attenantes tout en procédant à une réhabilitation de l'existant. En effet, la configuration de cette salle d'environ 2 100 m<sup>2</sup> et qui fonctionne au maximum de sa capacité ne permet plus de répondre à la demande sportive et/ou événementielle croissante sur le territoire. Le coût d'investissement avait alors été estimé à **1 500 000 € HT**.

Le rapport établi par le bureau d'études D2X indique que la salle des sports Pierre de Coubertin dispose d'une isolation insuffisante dont 60 % des pertitions proviennent de la toiture et des parois métalliques. De plus, le SCOT a identifié cette salle des sports comme étant le bâtiment le plus énergivore de la commune. Au regard de ces constats, le projet initial a évolué et prend désormais en compte la volonté de la commune de réaliser des travaux de rénovation énergétique et de prévoir la pose de panneaux photovoltaïques sur la future extension.

Le coût de l'opération hors taxes, frais d'études et de maîtrise d'œuvre inclus, est estimé à **3 000 000€**, le montant prévisionnel des travaux s'élevant à **2 600 000 € HT**.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

-qu'elle approuve le projet de réhabilitation/extension(s) de la salle des sports Pierre de Coubertin qui prévoit la réalisation de travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique sur le bâtiment existant et des travaux écoresponsables sur la nouvelle construction en extension du bâtiment existant avec notamment la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

-qu'elle l'autorise à effectuer une demande de subvention la plus élevée possible, soit 40% du montant HT de l'opération, auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants à enjeux territoriaux – programmation 2021-2022.

-qu'elle l'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Arrivée de Madame Isabelle Chantreau à 18h15.**

**Adopté à l'unanimité (32) :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER (proc à Mme Leriche) – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON – Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE – Mmes Christelle LUTAS – Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

## D. SERVICE FINANCIER

### 1. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires

- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et effectifs (évolution prévisionnelles et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature ou encore du temps de travail)

Monsieur le Maire précise que la commission « finances » s'est réunie le 19 mars 2021 pour arrêter les grandes orientations budgétaires de l'exercice 2021. Le débat s'installe sur :

- Le contexte national-international et la loi de finance 2021
- La structure et la gestion de la dette
- Les éléments résultant de la gestion 2020-
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs
- La présentation budgétaire 2021- les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels :

**Messieurs Gwenaël DHEE et Jean-Claude DENIS prennent tour à tour la parole.**

Préalablement au vote du Budget Primitif, le Rapport d'Orientations budgétaires (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Ce ROB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune, préalablement au vote du Budget Primitif.

Ce rapport fera l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat.

## **1°. Le Contexte international, national et la Loi de Finances 2021.**

### **1° -1- Le contexte International.**

*Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le monde a assisté incrédule aux premiers confinements de métropoles chinoises, avant d'être touché à son tour par la pandémie, début 2020.*

Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restriction imposées pour y faire face. Les gouvernements ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au second trimestre 2020 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au T3, L'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés à une deuxième vague de contaminations, conduisant à de nouvelles mesures restrictives et nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au T4.

*Pour la zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie.*

Après une chute vertigineuse du PIB due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été passant de : -11.8% au T2 à +12.7% au T3 (soit -4.3% sur un an). Fin septembre 2020 les indicateurs étaient au vert, mais la 2° vague de l'épidémie a renversé cette tendance. L'activité s'est à nouveau contractée au T4.

*Zone euro : soutien massif des institutions européennes.*

Au cours de l'été, les états membres de l'U.E se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du plan SURE (100 Mds€) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. De son côté, la B.C.E a réagi significativement : programme d'achats d'actifs (APP) de 120 Mds€, puis programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) de 750 Mds€, porté à 1350 Mds€ début juin. Elle a assoupli les conditions d'alimentation des banques en liquidités, et maintenu une politique monétaire très accommodante, se traduisant par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public. Dans ce contexte d'incertitudes, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à -8% en 2020 avant de rebondir à +6% en 2021.

### **1° -2- Le contexte National.**

### *France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID 19*

Résiliente en 2019 (1.5%), l'économie française a été durement touchée au premier semestre 2020 : -5.9% au T1 puis -13.7% au T2. Suite à l'assouplissement des restrictions : PIB +18.2% au T3.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2<sup>e</sup> vague, la croissance française devrait chuter de -10.3% en 2020, avant de rebondir à 5.7% en 2021.

### *France : de lourdes conséquences sur le marché du travail.*

Au premier semestre 2020, 715.000 personnes ont perdu leur emploi salarié. L'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692.000 créations d'emploi lentement accumulées, au cours des deux ans et demi séparant le T2 2017 du T4 2019. Au T3, le nombre de chômeurs atteint 2.7 millions, tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9.0%. Le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle. Son coût pour 2020 est estimé à 31 Mds€ (1.3% PIB) et à 6.6 Mds€ pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici mi 2021 pour diminuer à 8% vers la fin de 2022.

### *France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt.*

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a pris un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs plus durement touchés (tourisme, automobile et aéronautique). Le coût de ces mesures est estimé à 470 Mds€ (20% PIB). Le gouvernement a aussi lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 Mds€ (4.3% PIB) financé à hauteur de 40 Mds€ par l'Europe, sur 3 axes : écologie, compétitivité et cohésion. Enfin l'annonce du 2<sup>e</sup> confinement s'est accompagnée d'une enveloppe supplémentaire de 20 Mds€.

### *France : une inflation durablement faible.*

Depuis le début de l'épidémie mondiale, l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) a fortement baissé, passant de 1.5% en janvier 2020 à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse est due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par la forte baisse de la demande mondiale. La chute des prix du pétrole est largement à l'origine de la disparition de l'inflation française (passant de 69 dollars fin 2019 à 10 dollars en avril 2020). Après 1.1% en 2019, l'inflation française (IPC) devrait atteindre 0.5% en 2020 et 0.6% en 2021.

### *France : niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises.*

Forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI). La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est passée de 35% au T1 2020 à 72% au T2 2020. Ces hausses reflètent le développement des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0.67% au T2). Fin septembre 2020, ces crédits atteignaient 1.170 Mds€ (secteurs : hébergement, restauration, conseil et services aux entreprises, transport, entreposage).

Après avoir ralenti en mars avril, la demande des crédits des ménages pour l'habitat a rebondi au T3.

### *France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques.*

Le déficit public devrait atteindre 11.3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119.8% du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoyait dans le PLF 2021, une baisse du déficit public à 6.7% du PIB et une dette publique à 116.2 du PIB. La forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la B.C.E.

## **1° - 3 - Loi de Finances 2021.**

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise.

Le PLF 2021 prévoit de donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance. Hors crise, les mesures proposées sont dans la continuité : gestion de la fin de la TH, mesures diverses de simplification...

Le PLF 2021 met en exergue *le rôle spécifique du secteur public territorial* qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le

monde de demain autour des grands thèmes de transition écologique et économique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

*Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités* sont en baisse : 104,4 Mds€ (-10% par rapport à 2020). Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH, compensé par de nouvelles ressources fiscales (TF des départements).

*Les concours financiers de l'Etat* : 51,9 Mds€ dont 90% sur quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant des transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements. *Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales (PSR)* : 43,25 Mds€ (+4,9% par rapport à 2020) : la DGF est stable (26,759 Mds€), le FCTVA poursuit sa croissance (+9,1%). Deux nouveaux prélèvements : le premier pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le second, pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

*Les compensations d'exonérations de fiscalité locale chutent (-80%)* du fait de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

Le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement (-50 Ms€) fléchée sur les départements et régions.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont stabilisées depuis 2019 : la dotation politique de la ville (DPV) : 150 Ms€, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1.046 Ms€ et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 Ms€

L'application progressive de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA de 2021 à 2023.

*Hausse de la péréquation verticale (+220 Ms€)* : dotation nationale de péréquation (DNP) : 794 Ms€, la dotation de solidarité urbaine (DSU) : 2.471 Ms€ (+90) et la dotation de solidarité rurale (DSR) : 1.782 Ms€ (+90)

*Réforme des indicateurs financiers* : la suppression de la TH, la part départementale de TF bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux départements, la compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

*Baisse des impôts de production* de 10 Mds€ grâce à trois leviers : la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à hauteur de la part affectée aux régions, la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET) passant de 3 à 2% et la révision des valeurs locatives des établissements industriels (revalorisation basée sur l'inflation).

*Afin d'encourager les investissements fonciers des entreprises*, le PLF propose de reporter de 3 ans le début de l'imposition à la CFE en cas de création ou d'extension d'établissement à partir du 1er janvier 2021, mesure conditionnée par une délibération des communes et des EPCI à fiscalité propre, mesure transposable dans les mêmes proportions à la CVAE.

*La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)* est composée de 3 sous taxes : la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) gérée par la douanes, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçue par la commune ou EPCI, et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE). La première applique un tarif national alors que les deux autres appliquent un tarif local. Le PLF prévoit de simplifier la gestion de la TCFE et d'harmoniser les tarifs au niveau national, en 3 étapes : 2021, 2022 et 01/01/2023 pour : transfert de la gestion de la TCCFE à la DGFIP et finalisation de l'harmonisation du tarif pour atteindre le tarif maximum.

*Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols* avec 3 mesures :

Encourager l'utilisation de la part départementale affectée aux espaces naturels sensibles en y intégrant les opérations de renaturation.

Exonérer les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements

Le taux compris entre 1 et 5% (décision de la collectivité) peut être majoré de façon très contrainte pour financer uniquement des travaux substantiels de voirie, de réseau ou la création d'équipements publics généraux, mais aussi pour un emploi destiné à des actions de renouvellement urbain.

*Suppression des taxes à faible rendement.* Après la suppression de 26 taxes en 2019, puis de 18 en 2020, le PLF prévoit la disparition de 7 autres taxes en 2021. Les objectifs étant de : simplification du droit fiscal, réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises, allègement des formalités déclaratives des entreprises et réduction des coûts de recouvrement.

Transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) de la gestion des taxes d'urbanisme. Le PLF met en œuvre le transfert de :

- La taxe d'aménagement perçue par le bloc communal, les départements, la collectivité de Corse et la région Ile de France.
- La composante « logement » de la redevance pour archéologie préventive perçue par l'Etat.

- La taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage perçue par la région Ile de France.

Ce transfert permet la modernisation du processus par le biais de la dématérialisation et sera effectif au 2<sup>e</sup> trimestre 2022.

## 2 °. La structure et la gestion de la dette

N°	Banque	Catégorie	Taux	Montant initial
101	CAISSE EPARGNE	fixe	4,50%	1 067 000,00
102	DEXIA	fixe	3,78%	2 475 000,00
103	CREDIT AGRICOLE	fixe	3,99%	730 000,00
104	CAISSE EPARGNE	fixe	4,69%	670 000,00
105	SOCIETE GENERALE	fixe	5,24%	1 350 000,00
106	CREDIT AGRICOLE	fixe	4,89%	2 000 000,00
107	CREDIT AGRICOLE	variable	Euribor 3M + 0,85	430 000,00
108	CDC ANRU	contrat	Livret A LA+ 0,60	2 999 679,08
109	CDC ANRU	contrat	Livret A LA + 1,00	1 510 130,61
110	CREDIT AGRICOLE FDAN	fixe	1,30%	1 500 000,00
111	LA POSTE FDAN	fixe	1,51%	1 000 000,00
			<b>S/ TOTAL</b>	<b>15 731 809,69</b>
112	AGENCE DE L'EAU FDAN Place De Gaulle	fixe	0%	132 187,00
				<b>15 863 996,69</b>

	Cap. Restant dû	Annuités	Annuités	Annuités	Annuités	Annuités	Annuités
	Au 31/12/2020	2017	2018	2019	2020	2021	2022
101	478 884,86	72 100,54	72 159,91	72 222,01	72 219,97	72 354,93	72 426,09
102	1 577 702.63	138 284,80	138 284,80	138 284,80	138 284,80	138 284,80	138 284,80
103	416 705.95	46 279,44	46 279,44	46 279,44	46 279,44	46 279,44	46 279,44
104	417 133.83	45 653,76	45 653,76	45 653,76	45 653,76	45 653,76	45 653,76
105	904 923.63	97 034,04	97 034,04	97 034,04	97 034,04	97 034,04	97 034,04
106	1 331 948.05	139 055,56	139 055,56	139 055,56	139 055,56	139 055,56	139 055,56
107	253 838.66	19 826,56	18 820,16	18 838,56	18 882,46	18 553,00	18 553,00
108	2 313 615.95	145 653,92	141 611,76	141 611,76	139 151,49	138 331,40	138 331,40
109	1 305 184.26	68 558,28	67 808,12	67 057,96	65 488,54	65 557,64	65 557,64
110	1 264 795.59	42 646,58	85 293,16	85 293,15	85 293,14	85 293,16	85 293,16
111	868 523.37	0,00	58 023,04	58 023,04	58 023,04	58 023,04	58 023,04
112	125 577.65	0,00	0,00	0,00	6 609,35	6 609,35	6 609,35
	<b>11 258 834.43</b>	<b>815 093,48</b>	<b>910 023,75</b>	<b>909 354,08</b>	<b>911 915.59</b>	<b>911 030.11</b>	<b>911 030.11</b>

<b>1080€/hab.</b>					<b>87€/hab.</b>	
-------------------	--	--	--	--	-----------------	--

L'encours de la dette au 31/12/2020 est de : 11.258.834,43 € soit 1.080 €/habitant.

L'annuité de remboursement (capital et intérêts) représente pour 2021 : 911 030.11 €, soit 87€ par habitant.

Il est composé de : 11 emprunts, dont 8 à taux fixes (de 1,30 à 5,24%), 1 à taux variable (Euribor 3M + 0,85) et 2 à taux contractuel (taux livret A + 0,60 et taux livret A + 1,00), plus une avance remboursable à taux zéro sur 20 ans de l'Agence de l'Eau.

Aucun emprunt classé emprunt à risques.

A noter que pour l'emprunt 109 (travaux FDAN) de 1.510.130.61€ de capital à l'origine, effectué en 2016, la Banque des territoires a accepté de le renégocier en diminuant le taux d'emprunt : passant de taux livret A + 0.60% à taux livret A + 0.50%, soit une diminution de taux de 0,10% sans diminution de durée. Cela représente une économie de 19.059,53€ sur 31 ans, soit 600€ en moyenne par an d'économie d'intérêt.

### 3° - Eléments résultant de la gestion 2020.

<b>Résultats provisoires 2020</b>			
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
Ex 2020	1 772 745.44	2 163 233.68	390 488.24
Reports 2019		174 077.49	174 077.49
Cumul 2020	1 772 745.44	2 337 311.17	<b>564 565.73</b>
Restes à Réaliser 2020	929 425.00	211 950.00	-717 475.00
<b>TOTAUX</b>	<b>2 702 170.44</b>	<b>2 549 261.17</b>	<b>-152 909.27</b>
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
Ex 2020	9 551 531.77	11 949 171.40	2 397 639,63
Report 2019		5 701 064,04	5 701 064,04
<b>TOTAUX</b>	<b>9 551 531,77</b>	<b>17 650 235,44</b>	<b>8 098 703,67</b>
<b>Besoin financement de l'investissement</b>			-152 909,27
	<b>RESULTAT GLOBAL : EXCEDENT</b>		<b>7 945 794,40</b>

<b>INVESTISSEMENTS 2018</b>			<b>INVESTISSEMENTS 2019</b>			<b>INVESTISSEMENTS 2020</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
3 227 236,35	1 507 126,98	-1 720 109,37	1 981 486,94	2 463 575,72	482 088,78	1 772 745,44	2 163 233,68	390 488,24
	1 412 098,08	1 412 098,08	-308 011,29		- 308 011,29		174 077,49	174 077,49
876 765,00	451 440,00	-425 325,00	1 530 159,00	450 530,00	-1 079 629,00	929425,00	211 950,00	- 717 475,00
<b>4 104 001,35</b>	<b>3 370 665,06</b>	<b>-733 336,29</b>	<b>3 819 657,23</b>	<b>2 914 105,72</b>	<b>- 905 551,51</b>	<b>2 702 170,44</b>	<b>2 549 261,17</b>	<b>- 152 909,27</b>

<b>FONCTIONNEMENT 2018</b>			<b>FONCTIONNEMENT 2018</b>			<b>FONCTIONNEMENT 2019</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
10 507 290,23	12 013 264,69	1 505 974,46	10 655 149,78	12 029 164,97	1 374 015,19	9 551 531,77	11 949 171,40	2 397 639,63
	4 459 962,19	4 459 962,19		5 232 600,36	5 232 600,36		5 701 064,04	5 701 064,04
10 507 290,23	16 473 226,88	<b>5 965 936,65</b>	10 655 149,78	17 261 765,33	<b>6 606 615,55</b>	9 551 531,77	17 650 235,44	<b>8 098 703,67</b>
		<b>-733 336,29</b>			<b>- 905 551,51</b>			<b>- 152 909,27</b>
		<b>5 232 600,36</b>			<b>5 701 064,04</b>			<b>7 945 794,40</b>



Les **restes à réaliser 2020 en dépenses** sont les suivants :

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

VILLE D'ANICHE

RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2020

IMPUTATIONS	FOURNISSEURS	LIBELLES	RESTES A REALISER
202.830	URBANIA	ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION IMMEUBLE BOIVIN	4 680,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>4 680,00 €</b>
2121.823	ONF	MAITRISE D'ŒUVRE PLAN BOISEMENT	5 005,00 €
"	NAUDET	PLANTATIONS POUR LE PLAN BOISEMENT	15 200,00 €
2138.830	EPF	ACQUISITION BACCHUS PLACE JAURES ET SALON DE COIFFURE RUE PATOUX	427 200,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>447 405,00 €</b>
		<b>TOTAL HORS OPERATIONS</b>	<b>452 085,00 €</b>
21311/9001.020	PERISSIN	MAITRISE D'ŒUVRE ACCESSIBILITE SALLES JAURES ET DOMISSE	31 030,00 €
"	DEKRA	CONTRÔLE TECHNIQUE ACCESSIBILITE MAIRIE	5 585,00 €
"	BTP CONSULTANT	MISSION SPS ACCESSIBILITE MAIRIE	2 630,00 €
2158/9001.020	PATOUX	DESHERBEUSE POUR ESPACES VERTS	6 660,00 €
2184/9001.020	DANJOUR AND CO	MOBILIER BUREAUX M LE MAIRE ET SECRETARIAT GENERAL	23 050,00 €
2188/9001.020	DANJOUR AND CO	REFRIGERATEUR POUR BUREAU M LE MAIRE	410,00 €
"	GEDEVENT	TABLES PLIABLES ET PRATICABLES POUR LA MAIRIE	3 000,00 €
"	FLOCOUD	COSTUME POUR LE GEANT KOPIERRE	2 000,00 €
"	GEANTS DU NORD	REFECTION DU GEANT KOPIERRE	14 400,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9001</b>	<b>88 765,00 €</b>
2128/9002.321	CLOTURE ET PORTAIL	CLOTURE MEDIATHEQUE	5 750,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9002</b>	<b>5 750,00 €</b>
2188/9010.412	CASAL	ABRIS DE TOUCHES ET FILETS POUR STADE DES NAVARRES	7 400,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9010</b>	<b>7 400,00 €</b>
21538/9016.814	DEVRED	LUMINAIRES LED PLACE BERRIOZ	4 800,00 €
"	DEVRED	ARMOIRE ELECTRIQUE EP RUE VERRIER	3 020,00 €
"	ENEDIS	RACCORDEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE RUE VERRIER	1 240,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9016</b>	<b>9 060,00 €</b>
2151/9017.822	SG INGENIERIE	MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE VOIRIES RUES GIBOUR-LORRAINE-LUTAS	2 810,00 €
"	SG INGENIERIE	MAITRISE D'ŒUVRE ENFOUISSEMENTS DE RESEAUX RUES ALSACE ET DOMISSE	27 540,00 €
"	SG INGENIERIE	MAITRISE D'ŒUVRE MISE EN SECURITE CARREFOURS DELESTRAINT ET COUTURIER	4 320,00 €
"	ENEDIS	RACCORDEMENT ELECTRIQUE CARREFOURS DELESTRAINT ET COUTURIER	2 700,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9017</b>	<b>37 370,00 €</b>
2313/9024.025	SME	TRAVAUX ELECTRICITE SALLE LEO LAGRANGE	420,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9045</b>	<b>420,00 €</b>
2184/9046.212	UGAP	MOBILIER POUR ECOLE QUEVY	715,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9046</b>	<b>715,00 €</b>
21312/9048.211	ARCASITE	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION ECOLE CACHIN	131 310,00 €
"	DEKRA	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE RESTRUCTURATION ECOLE CACHIN	10 760,00 €
"	BTP CONSULTANT	MISSION SPS RESTRUCTURATION ECOLE CACHIN	6 340,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9048</b>	<b>148 410,00 €</b>
2128/9049.211	CLOTURE ET PORTAIL	CLOTURE LOCAL DE STOCKAGE ECOLE SCHMIDT	3 805,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9049</b>	<b>3 805,00 €</b>
21318/9061.411	D2X INGENIERIE	MISSION MAITRISE D'ŒUVRE EXTENSION SALLE COUBERTIN	47 920,00 €
	CASAL	MISE EN CONFORMITE PANNEAUX DE BASKET SALLE COUBERTIN	1 260,00 €

	JG ELECTRICITE	REFECTION ECLAIRAGE LED SALLE DE TENNIS	15 200,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9061</b>	<b>64 380,00 €</b>
21318/9069.422	POUGET	REFECTION TOITURE LOCAL DE STOCKAGE SALLE NORMAND	14 235,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9105</b>	<b>14 235,00 €</b>
21318/9088.30	KAJOCH	REFECTION TOITURE CESDIM	9 670,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9088</b>	<b>9 670,00 €</b>
2031/9106.823	ATELIER POLETTI	FRAIS D'ETUDE AMENAGEMENT DURABLE QUARTIER NORD	66 530,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9106</b>	<b>66 530,00 €</b>
2031/9129.816	ITHERM	FRAIS D'ETUDE CHAUFFAGE URBAIN	16 615,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9129</b>	<b>16 615,00 €</b>
2128/9131.411	ALTRAD	FOURNITURE ET POSE STRUCTURE MULTISPORTS	4 215,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9131</b>	<b>4 215,00 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>929 425,00 €</b>

ARRETE LE PRESENT DECOMPTE A LA SOMME DE :

NEUF CENT VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT CINQ EUROS

Les restes à réaliser 2020 en recettes sont les suivants :

DEPARTEMENT DU  
NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

VILLE D'ANICHE

ETAT DES RESTES A RECOUVRER AU 31 DECEMBRE 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	CREANCIER	LIBELLE	RESTE A RECOUVRER
1317.823	FEDER	SUBVENTION PLAN BOISEMENT	31 700,00 €
1322.823	CDC	SUBVENTION PLANTATIONS PARTICIPATIVES PLAN BOISEMENT	19 050,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>50 750,00 €</b>
1322/9008.822	CONSEIL REGIONAL	SUBVENTION FTU	10 000,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 9008</b>	<b>10 000,00 €</b>
13258/9017.822	CONSEIL GENERAL	SUBVENTION POUR TROTTOIRS RUE LUTAS ET MISE EN SECURITE CARREFOURS DELESTRAINT ET BD COUTURIER	122 400,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 9017</b>	<b>122 400,00 €</b>
1318/9067.314	CNC	SUBVENTION ECRAN CINEMA	4 800,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9067</b>	<b>4 800,00 €</b>
1321/9118.824	CDC	TEPCV2	24 000,00 €
		<b>TOTAL OPERATION 9118</b>	<b>24 000,00 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>211 950,00 €</b>

ARRETE LE PRESENT ETAT A LA  
SOMME DE DEUX CENT ONZE MILLE  
NEUF CENT CINQUANTE EUROS.

#### 4° - Dépenses de personnel : structure et évolution.

Les dispositions de la Loi NOTRe du 07 Août 2015 prévoient que les collectivités locales doivent désormais, à l'occasion de leur ROB, préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

#### EVOLUTION MASSE SALARIALE

ANNEE 2018		ANNEE 2019		ANNEE 2020		ANNEE 2021
PREVU BP	REALISE	PREVU BP	REALISE	PREVU BP	REALISE	PREVU BP
6 212 895,00 €	5 709 882,74€	6 210 230,00 €	5 916 148,37€	6 211 770,00 €	5 583 212 83,€	6 211 770€
EVOLUTION/N-1		-0,04%	+3,61%	+0,19%	-5,63%	+0.00%

Cette évolution tient compte :

- Augmentation du SMIC qui passe de 10,15 € à 10,25 au 01/01/2021
- Réduction du taux d'accidents du travail (lié au nombre d'accidents répertoriés) : passe de 3,38% à 2,58% au 01/01/2021
- De l'effet GVT Glissement Vieillesse Technicité (lié aux avancements d'échelon et de grade) qui prévoit pour les catégories A, B et C, en moyenne, un gain de 1 à 5 points suivant l'échelon au 01/01/2019 jusqu'en 2021 (surtout la catégorie C)
- Des avancements de grade en cours d'année suivant le déroulement des carrières
- De la modification des effectifs : DEPARTS prévus en 2021 : 2 agents et ARRIVEES : 1 directeur des services techniques + 1 animateur petites villes de demain + 1 animateur commerce en centre-ville + 2 médiateurs
- Participation employeur 50% chèques/déjeuner par délibération du 06 avril 2012 et délibération du 19/12/2020 pour ajouter 2 chèques supplémentaires par agent, soit 10 chèques (300€/agent/an)
- Participation employeur action sociale Plurelya/CDG59 formule à 199€/agent
- Participation employeur mutuelle par délibération du 25 novembre 2019 (25€/adulte et 15€/enfant)
- 1 journée de congés ancienneté supplémentaire tous les 2 ans (délibération du 27/01/2012).
- 5 jours de congés payés pour astreintes du samedi
- 2 jours de congés mobiles pour Sainte Barbe – Saint Eloi et mercredi de ducasse de septembre
- Fermeture des services à : Kopierre – Saint Laurent – Ducasse de septembre – veille de Noël et veille du nouvel an (demi-journée).

Deux agents en charge de fonction de gardiennage des locaux bénéficient d'une concession de logement pour nécessité absolue de service : logement mairie et logement salle Coubertin.

L'Amicale du personnel a bénéficié, en 2020 d'une subvention de 10 000€. Pour 2021, cette subvention est prévue à 8 770€.

#### **Effectifs au 31 Décembre 2020 :**

- Agents titulaires à temps complet : 114 et 3 stagiaires
- Agents titulaires à temps partiel à 80% : 1
- Agents titulaires à temps non complet : à + de 28H : 8 et à – de 28H : 1
- Agents accroissement temporaire d'activité : 8
- Intervenants scolaires : 33

- Intervenants Ecole de Musique : 7
- Adultes relais : 1
- Contrats aidés : P.E.C : 8

**Position statutaire :**

- Congé Longue Maladie : 4
- Congé Longue Durée : 11
- Agent en accident du travail : 1
- Agent en maladie professionnelle (en cours de reconnaissance) : 1
- Dossier de congés de grave maladie en cours (agent ircantec) : 1
- Agents à temps partiel thérapeutique : 6
- Remplacements des M.O. – C.L.M. – C.L.D. – C.L.D.P. – TPT :
- Au nombre de 25 par mois en moyenne

**Régime indemnitaire :**

Le nouveau régime indemnitaire **RIFSEEP** (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) présenté au Comité technique puis délibéré en Conseil municipal, en date du 09 Juin 2017 pour application : au 01 Juillet 2017 pour la filière administrative et délibéré au 01 Décembre 2017 pour application au 01 Janvier 2018 pour la filière technique et agents sociaux, est effectif.

La délibération du 19/12/2020 acte de la fin de l'ancien système de primes.

Ce régime indemnitaire est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) mis en route en 2018
- Le Complément individuel annuel qui est lié à l'engagement professionnel (C.I.A) en cours de finalisation

**5° - Orientations budgétaires 2021**

**Les recettes de fonctionnement escomptées en 2021 :**

Nature	RECETTES RÉALISÉES							RECETTES ATTENDUES
	Ex 2014	Ex 2015	Ex 2016	Ex 2017	Ex 2018	Ex 2019	Ex 2020	Ex 2021
73111: Contributions directes TH + TFB + TFNB	3 138 555	3 186 505	3 125 182	3 137 326	3 137 326	3 137 326	3 318 157	3 318 157
7321 : Attribution de Compensation CCCO	1 489 660	1 489 660	1 489 660	1 489 664	1 489 664	1 489 664	1 216 600	1 216 660
73223 : FPIC : Fonds de Participation intercommunale	138 030	190 583	235 633	220 420	223 605	215 300	214 530	214 530
7411 : DGF : Dotation Forfaitaire	1 712 700	1 521 125	1 318 412	1 202 121	1 194 733	1 189 390	1 182 983	1 184 340
74123 : DSU : Solidarité Urbaine	1 994 927	2 419 354	2 812 287	3 014 547	3 143 985	3 241 765	3 332 295	3 428 932
74127 : Dotation Nationale de Péréquation	416 182	450 616	470 952	482 829	482 829	482 829	510 035	511 784
	<b>8 890 054</b>	<b>9 257 843</b>	<b>9 452 130</b>	<b>9 546 907</b>	<b>9 672 142</b>	<b>9 672 723</b>	<b>9 774 600</b>	<b>9 874 403</b>
		367 789	194 287	94 777	125 235	581	101 877	99 803

- **L'attribution de compensation** est versée par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent **1 216 660 €** (diminuée par le transfert compétence mobilité en 2020 reste équivalent en 2021).
- Les **contributions directes** (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) représentent une recette de **3 318 157 €** (avec les compensations). La réforme de la TH décidée par l'Etat ne sera effective (en totalité) qu'à compter de 2023.  
Ce produit évolue par augmentation légale des bases fiscales, soit 2.09% pour la TF et 1.28% pour la TH en 2020, correspondant à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) constaté en glissement annuel et les nouvelles adjonctions ou modifications de l'existant.  
Pour les **taux d'imposition**, ils resteront **bloqués** aux chiffres de 2020, soit : TH à 24,34 -TFB à 29,48 et TFNB à 62,18, si c'est voté en ce sens.
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale est estimée à **3 428 932€ (+ 96 637€)**
- La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **511 784€ (+ 1 749€)**
- La dotation globale de fonctionnement est estimée à **1 184 340€ (+1 357€)**
- La taxe sur électricité est estimée à **132 000€** (taux non augmenté à 8%)
- Le fond de participation Intercommunal et Communal (FPIC) est estimé à **214 530€**

Globalement, en dotation et contributions, **nous gagnons : 99 803€ par rapport à 2020**

#### Les recettes d'investissement escomptées en 2021 :

- Le F.C.T.V.A : 215 850€
- La Taxe d'Aménagement : 80 000€
- Les dotations aux amortissements : 293 400€
- Subvention FEDER Plan de boisement : 31 700€
- Subvention plantations participatives : 19 050€
- Subvention TEPCV2 : 24 000€
- Subvention trottoirs Rue Lutas et carrefour Dubray- Couturier : 122 400€
- Subvention CAF pour acquisition matériel à la Structure Sociale : 1 500€
- Subvention urnes : 1 330€
- Subvention FTU : 10 000€
- Subvention DSIL sur réhabilitation école Cachin : 883 250€

***Monsieur Denis** précise que ne sont inscrites que les sommes pour lesquelles nous avons reçu un arrêté signé par l'autorité de décision, et non les sommes « promises » qui n'ont pas été confirmées par un arrêté officiel (principe de sincérité).*

#### Les orientations municipales et les projets d'investissement dans le cadre d'un programme annuel et pluriannuel des travaux :

- Poursuite des opérations de portage foncier avec EPF (Boivin et annexes, terrains derrière la mairie).
- La construction de la piscine en lien avec CCCO.
- Les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre du programme pluriannuel.
- La restructuration de l'école Cachin permettant la création d'une cantine scolaire et d'une 7° classe.

- Accompagnement du programme de constructions de logements par Partenord quartier Roger Consil.
- Programme de réfection des voiries, trottoirs et réseaux suite aux travaux de « l'autoroute de l'eau » avec renouvellement des branchements eau rues d'Alsace et Domisse.
- Réflexion sur l'implantation de « city-stades » dans les quartiers et terrains de jeux.
- Travaux de réhabilitation énergétique et extension de la salle Coubertin avec le Département.
- Travaux de réhabilitation de la salle Léo Lagrange et du plateau Léo Lagrange (city stade, skate parc)
- Démolition/désamiantage de la SEGPA ex collège Léo Lagrange et de la piscine.
- Réflexion sur la réhabilitation de la cité Archevêque et son désenclavement, dans la cadre de l'ERBM (Engagement Renouveau du Bassin Minier) et aménagement du quartier Nord d'Aniche.
- Etude du boisement complémentaire de la plaine des Navarres.
- Etude et lancement du programme de chauffage urbain Aniche / Saint-Gobain / SCOT.
- Etude de création de liaisons douces à travers la ville (quartier gare, autoroute de l'eau, quartier Nord...).
- Acquisition de l'emprise ancienne gare SNCF.
- Aménagement ilot Saint-Joseph avec EPF.
- Projet aménagement restructuration des bureaux de la mairie.
- Fleurissement et plantations de la ville.
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- Giratoire boulevard Drion, école Quévy, rue Chantreau, rue Verrier.
- Etude sur le complexe culturel.
- Aménagement Espace Boivin.
- Aménagement centre de santé dispensaire rue Domisse.

***L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport conforme aux dispositions réglementaires.***

### **III - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 15 février 2021 : Aménagement qualitatif, paysager et sécuritaire des rues d'Alsace et Domisse : décision d'attribuer le lot n°1 – travaux de voiries à la société EIFFAGE pour un montant de 533 868,84 € TTC et le lot n°2 : Travaux d'effacement des réseaux à la société Delcroix TP pour un montant de 314 221,42 € TTC.

Le 3 mars 2021 : Décision de confier à la société PASCHAL la maintenance des cloches de l'église Saint-Martin et du Carillon de l'Hôtel de ville pour un montant de 348€ TTC sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Le 4 mars 2021 : Décision de confier aux Ets DECAVEL Facteur d'orgues les prestations d'entretien et d'accord des orgues de l'église Saint-Martin pour un montant de 1 224€ TTC sur la période du contrat (soit 2 interventions). Le contrat entre en vigueur à la date de notification jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

Le 9 mars 2021 : Marché de salage et déneigement des voiries communales et annexes : Décision de signer un avenant n°2 portant sur l'augmentation du montant annuel de l'Accord-Cadre à hauteur de 50 % en invoquant les dispositions de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique. Cette modification contractuelle n°2 augmente le coût initial de 48 000€ TTC. Le montant du marché passe donc de 60 000 € HT à 90 000 € HT soit 108 000 € TTC.

Le 18 mars 2021 : Décision de confier au cabinet SG Ingénierie, la prestation de mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise au point d'un marché d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public et d'éclairage des terrains de sports. Le montant de la mission s'élève à 4 500€ TTC et la mission de suivi du marché 1 440€ TTC par an (renouvelable 2 fois).

Le 18 mars 2021 : Décision d'adopter un avenant à la convention de partenariat « Mise en réseau des équipements de lecture publique » signée le 18 décembre 2018 avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent afin de préciser certains points comme l'intégration des bibliothèques volontaires, le phasage opérationnel des différentes étapes de la mise en réseau et les engagements respectifs de chacun notamment sur le plan de la communication et sur le plan de la promotion du réseau de lecture publique. Il convient de signer une convention de prêt de matériel à titre gratuit avec cette même C.C.C.O. en faveur de la médiathèque Norbert-Ségard permettant de bénéficier entre autres d'outils d'animations et de malles thématiques.

Le 19 mars 2021 : Décision d'accepter le règlement reçu de la compagnie d'Assurances MAIF d'un montant de 421,20 € correspondant à la dégradation de 2 potelets par choc de véhicule place Jean JAURES.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h35 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations.***